



ASSOCIATION NATIONALE de PETANQUE des SAPEURS POMPIERS

Commission Nationale de Pétanque

Réunion du 8 Février 2025

Présents : Claude RIVIERE DE CARLES (31). Thierry SOLANA (09). Vincent PASCUAL (33). Roland GAUTHIER (30). Philippe BLANCHARD (65).

Comité organisation 23 :

CHOPLIN Anthony (Vice-Président UDSP 23). LAFRIQUE Laurent. BOURCY Xavier. LAMARDELLE Cédric. MARCHAND Nathalie. LAFRIQUE Océane. VINCENT Victorien. MESSAGER Emmanuel. SACCUTON Nicolas. MAJIORUS Nicolas.

Excusés : Patrick LOUBIC (47). Thierry BENNES (11). Thierry PAGES (71). Guy ROYO (13).

Début de la réunion 9h :

Laurent LAFRIQUE Président de l'organisation ouvre la séance. Claude remercie l'ensemble du comité pour l'accueil réservé aux membres du bureau la veille.

Demande d'approbation du PV de la dernière réunion à St LÔ (2024).

Approbation à l'unanimité des membres du bureau présents.

Retour sur le dernier championnat de France à St LÔ.

Malgré une météo capricieuse, cette manifestation fut une réussite. La compétition a rassemblé 251 équipes de 72 départements.

Grace à un organigramme très précis pour les tâches de chaque bénévole, les compétiteurs ont bénéficié de réponses pertinentes à chaque question.

La restauration a été soignée. Tout le monde a apprécié la diversité de chaque repas. Cela rattrape le « couac » de l'année précédente.

Ce poste est très important pour conserver le côté convivial de ces 3 journées.

Nous sommes certains que l'organisation 2025 « soignera » les compétiteurs et accompagnants.

Organisation 2025 :

Laurent nous présente le dossier de la future organisation. Une association a été créée pour cet événement sous couvert de l'UDSP 23.

L'organisation va pouvoir s'appuyer sur une centaine de bénévoles pour réussir ce pari.

Anthony CHOPLIN nous confirme que tout sera mis en œuvre pour que la réussite soit au rendez-vous.

Un organigramme avec les tâches de chacun sera établi. Il sera très proche de celui de St LÔ.

Laurent nous fait part de la difficulté pour obtenir des subventions des institutions (Conseil Départemental, Conseil Régional...). Cependant la Mairie de La Souterraine, l'UDSP 23 sont partie prenante.

Le comité d'organisation va prospecter auprès de partenaires privés pour nous aider dans le montage financier.

Au niveau des dossiers qui seront expédiés aux UD, référents et amicales ils seront disponibles fin février.

Comme chaque année, pour le bien de la gestion, Claude demande que ce ne soit qu'une seule personne qui gère ce poste. Tous les éléments nécessaires seront fournis (tableau d'engagements, adresses UD, adresses amicales etc...).

La personne désignée pour gérer ce poste est Océane LAFRIQUE. Elle sera en liaison constante avec Claude.

Il est rappelé, pour que le **dossier soit enregistré, aucun document ne doit manquer.**

La date butoir de réception des dossiers est fixée au 7 juillet 2025.

Une modification est apportée pour les attestations. **Dorénavant seule l'attestation d'appartenance à son Union Départementale sera demandée.** Ceci avec l'accord du Président de la commission nationale des sports. Donc exit l'attestation du SDIS.

Sur le site de l'ANPSP (anp-sp.fr) ce document sera en ligne. Comme les années précédentes **la feuille engagement n'apparaîtra.** Cette dernière est réservée aux UD, référents et amicales qui **sont nos interlocuteurs officiels.**

La restauration sera basée sur des spécialités locales. Nous allons essayer de faire aussi bien qu'à Saint LÔ.

Claude demande aux organisateurs de lui fournir 3 logos. Ces derniers seront utilisés pour figurer sur les maillots des champions et les badges pour les différents concours.

Maillots et badges sont comme le prévoit le règlement à la charge de l'organisateur. L'ANPSP fait l'avance.

Pour le 4^e concours il est demandé à l'organisation de nommer le Challenge. Soit UD, Ville, souvenir d'un SP disparu..... libre à vous.

Dossier Corse.

Lors du dernier championnat de France à St LÔ au mois de septembre 2024, la délégation de la Corse nous a informé de son désir d'organiser un futur championnat. L'année 2026 a été avancée !

Claude a donné tous les documents nécessaires pour pouvoir travailler et avancer sereinement. Nous avons demandé une réponse avec des écrits officiels et les tarifs sur cette délocalisation.

Malheureusement à ce jour 8 février 2025, aucune nouvelle ! Aucun appel téléphonique et mail !

Pour que nous puissions valider cette organisation qui va engendrer des frais supplémentaires pour les compétiteurs et accompagnants, nous avons besoin de garanties.

Un tel déplacement décidé au dernier moment peut être pénalisant sur la participation.

A ce jour le bureau de l'ANPSP ne se prononce.

Appel à candidatures.

L'appel qui figure sur notre site et Facebook est maintenu.
2026, 2027, 2028 (un potentiel organisateur).

Echange avec la Commission National des Sports.

Claude à participé le 23 janvier 2025 à la réunion nationale des sports.

Le sujet des attestations a été évoqué. En effet certains SDIS ne veulent pas fournir des attestations d'appartenance pour les retraités ou vétérans.

Le Président Didier NICOLLEAU nous informe qu'à ce jour seule l'attestation de l'Union Départementale sera demandée. Dont acte.

Le règlement de l'ANPSP sera modifié.

Claude à également fait part de la volonté du département de la Corse pour l'organisation 2026. Le Président est étonné car n'y le PUR n'y le PUD ne lui ont fait remonter cette information.

Un nouveau référent « pétanque » au sein de la Commission Nationale devrait être nommé. Claude a proposé le nom de Thierry LEBLANC qu'il connaît et qui est proche de son domicile. Le Président suit cette demande.

Visite du site.

La visite du site a été réalisée avant le début de la réunion.

Comme à St LÔ, aires de jeux et salle de restauration sont sur le même site. Un grand parking accueillera les véhicules.

Questions diverses.

Le département du Var a nommé un nouveau référent. Ce dernier que Claude a eu au téléphone doit nous fournir le courrier de son PUD pour l'enregistrer. Une demande d'équipe supplémentaire est demandée pour ce département.

Avant de prendre une décision, le bureau fait référence à une possibilité émise en 2022 :

Lors de la réunion de février 2022 à la suite de la demande de Jean Pierre MELI (83), le bureau de l'ANPSP, à **titre expérimental**, a décidé de donner 5 places au département du Var. Le bilan de participation depuis est le suivant : Kerlouan 2022 : 5+1= 6 équipes. St Florentin 2023 : 3 équipes. St LÔ 2024 : Aucune équipe !

Vu le constat que le département du Var n'a tenu son engagement de participation qui était à titre expérimental, le bureau décide d'appliquer notre règlement. Le département du Var aura 4 équipes. Si le quota d'engagements n'est atteint une 5^e place leur sera accordée.

Fin de la réunion : 12h15

Le 12 février 2025

Claude RIVERE DE CARLES